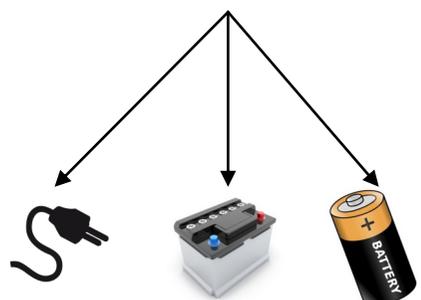


Qu'est-ce qu'un Équipement Électrique et Électronique (EEE) ?



C'est un appareil qui fonctionne avec :



Une prise électrique

Une batterie

Une pile

Qu'est-ce qu'un Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) ?

Un EEE devient un D3E dès lors que :



Il est hors d'usage



Son coût de réparation est trop élevé



Une de ses pièces est défectueuse



Il est obsolète et remplacé par un équipement plus récent

I.P.N.S.

Que dit la loi ?

Depuis le 15 novembre 2006 les Équipements Électriques et Électroniques ne doivent plus être jetés ou mis sur le trottoir mais collectés puis :

- réparés et réemployés
- dépollués
- recyclés ou valorisés (sous forme d'énergie)

Le saviez-vous ?

Tous les appareils électriques et électroniques sont recyclables. Leur **taux de recyclage** varie entre **73% et 86%**.

Bilan de l'année 2013 de la collecte des D3E pour les déchèteries de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Pour l'année 2013, la **CCPM** a collecté dans ses 4 déchèteries **32 544** appareils soit **231 tonnes** d'appareils collectés.

La **CCPM** a une performance de collecte pour les D3E de **5,33 kg/an/habitant**

- Département du Nord : 3,6 kg/an/hab.
- Région Nord Pas-de-Calais: 3,8 kg/an/hab.
- France : 4,9 kg/an/hab.

La **CCPM** a permis d'économiser des ressources naturelles soit l'équivalent de **311 barils de pétrole brut** et l'évitement d'émission de **134 tonnes de CO2**.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

Pôle Environnement

4 Avenue de la Légion d'Honneur - Caserne Clarke
59550 LANDRECIES

Tél.: 03.27.77.52.35 - Fax : 03.27.07.00.81

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



